
ANNEXE C

GLOSSAIRE

AASCC – Association des analystes de semences commerciales du Canada.

ACCS - Association canadienne du commerce des semences.

ACIA - Agence canadienne d'inspection des aliments.

ACPS - Association canadienne des producteurs de semences.

Âge du peuplement - Nombre d'années durant lesquelles une culture vivace peut être admissible à la classe pédigrée, à partir d'un semis. La première culture de semences est considérée comme la première année durant laquelle une récolte serait normalement faite, peu importe la date ou la méthode du semis. Par la suite, chaque année civile compte comme une année de production de semences.

Agent pathogène - Tout organisme capable de causer une maladie chez un hôte ou un groupe d'hôtes.

Aigu(uë) - Ayant une pointe fine (et plutôt abrupte).

Aleurone - Couche de cellules riches en protéines, qui entoure l'endosperme et qui sécrète des enzymes hydrolytiques pour la digestion des réserves nutritives.

Annuelle d'hiver - Plante qui parvient au stade de plantule au début de l'automne, vernalise au cours de l'hiver, puis produit une pousse végétative et se reproduit au cours de la saison suivante.

Anthère - Structure, en forme de sac, de la partie mâle (étamine) d'une fleur dans laquelle le pollen est formé. Il y a normalement deux lobes qui s'ouvrent à l'anthère et permettent la dispersion du pollen.

Anthèse - Stade de la floraison où les anthères éclatent, le pollen est rejeté et le stigmate est prêt à recevoir le pollen dispersé.

AOSA - Association of Official Seed Analysts. Les membres sont des analystes de semences du Canada et des États-Unis.

AOSCA - Association of Official Seed Certifying Agencies. Les membres viennent de l'ACPS, de l'ACIA, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Chili, de l'Argentine, du Brésil, de l'Afrique du Sud et de la plupart des agences de certification de semences des États-Unis. Consulter l'annexe B.

Apomixie - Reproduction d'une semence sans la fusion sexuée d'un oeuf et d'une cellule mâle.

Appel – S'entend du mécanisme par lequel un producteur de semences peut demander à l'ACPS de reconsidérer la classe d'une culture inspectée, en se basant sur des facteurs qui n'apparaissent pas au *Rapport d'inspection de culture*. Le comité d'appel de l'ACPS étudie le cas et recommande une décision au conseil d'administration de l'ACPS. Tous les cas portés devant le comité d'appel sont étudiés de façon anonyme et objective.

Associé Robertson - Personne, élue par les membres de l'ACPS, pour recevoir cette distinction et qui, comme membre régulier de l'ACPS, a rendu des services éminents à l'ACPS.

ASTA – American Seed Trade Association.

Augmentation - Multiplication d'une quantité de semences souches en produisant une génération additionnelle.

Autogame - Lignée relativement pure issue de plusieurs générations successives d'autofécondation contrôlée ou du rétrocroisement à un parent récurrent, avec une sélection, ou son équivalent.

Autre espèce de semences - Un des quatre éléments d'un test de pureté de semences qui fait habituellement référence au nombre de graines d'autres espèces présentes dans l'échantillon de semences faisant l'objet du test.

Balle - Fragments de paille, y compris la glume et les enveloppes détachées des grains de céréales, pendant le battage ou le nettoyage.

Blé - Selon les règlements de l'ACPS, comprend toutes les espèces de blé (dur, de printemps et d'hiver) ainsi que l'engrain, l'amidonnié et l'épeautre.

Brûlure bactérienne - Maladie des plantes d'origine bactérienne qui cause la mort des feuilles, des taches sur les gousses de haricots et la décoloration des semences.

Canola - Cultivars de *Brassica napus*, *Brassica rapa* et *Brassica juncea* dont les semences ont une faible teneur spécifiée en acide érucique et en glucosinolates.

Caractère, caractéristique – Trait héréditaire identifiable d'une variété, tel que le facteur particulier de la couleur de la fleur, un détail morphologique ou la résistance spécifique à une maladie.

Caractères nouveaux - Voir Végétaux ayant des caractères nouveaux.

Cellule - Unité structurelle de base des organismes vivants. La cellule végétale est composée de protoplasme qui se trouve entre les parois cellulaires. Le protoplasme est formé d'un noyau et d'un cytoplasme contenant des plastides et d'autres corpuscules. Les cellules peuvent avoir une cavité remplie d'amidon, de sel, de sucre ou d'autres substances.

Certificat de culture - Document délivré par l'ACPS attestant que les cultures identifiées sont conformes aux normes de l'ACPS pour la classe désignée. Une personne autorisée par l'ACPS ou l'ACIA doit remplir le verso du certificat de culture lorsque les semences pédiées sont classées et étiquetées. Il peut être cédé à une autre partie sur la Demande de certification de culture de semences.

Certification de plantes indigènes (CPI) – Processus de contrôle de la qualité volontaire assuré par l'ACPS pour l'identification des semences de plantes indigènes. Malgré qu'il s'agisse d'un processus séparé légalement de la certification des cultures de semences pédigrées, les mêmes procédures et documents de l'ACPS sont utilisés pour vérifier l'origine de la collecte ou de la production du matériel de reproduction de plantes indigènes qui n'a pas été commercialisé sous un nom de variété. Le programme de CPI de l'ACPS documente l'identité du matériel végétal et vérifie qu'il provient d'un endroit géographique désigné (classe de la source identifiée) ou est sélectionné en fonction de caractéristiques spécifiques (classe sélectionnée).

Cession de certificat de culture – fait référence au processus, décrit aux Section 1.8, par lequel un producteur cède un certificat de culture à une autre partie.

Champignons - Organismes microscopiques composés d'une structure végétative appelée mycélium, dépourvue de chlorophylle et de tissu conducteur qui se reproduit par des spores.

Circulaire 6 - Appellation généralement employée pour la présente publication de l'ACPS intitulée *Règlements et procédures pour la production de semences pédigrées au Canada*.

Classe (de semences ou de culture de semences) - Nom des générations de semences pédigrées et de cultures de semences pédigrées, telles que Sélectionneur, Select, Fondation, Enregistrée et Certifiée, qui ont satisfait aux normes prescrites par les agences reconnues de certification de semences et de culture de semences.

Code génétique – Moyen utilisé pour stocker de l'information génétique comme séquences de bases nucléotidiques dans l'ADN chromosomique.

Conditionnement des semences – Terme utilisé pour décrire le nettoyage des semences, normalement pour en améliorer la pureté mécanique.

Conservateur de variétés - Producteur de semences souches ou de parcelles Select/Fondation bénéficiant d'un statut élite spécial reconnu par l'ACPS pour produire des semences de Sélectionneur autofécondées ou hybrides, sous la surveillance d'un sélectionneur de plantes reconnu par l'ACPS

Cotylédon - Feuilles de l'embryon, ordinairement épaissies pour le stockage des réserves nutritives et pouvant servir de véritables feuilles.

Croisement extérieur - Plante résultant d'une fécondation réalisée avec du pollen d'une variété différente de la même espèce.

Cultivar - Variété d'une espèce végétale cultivée. Voir Variété.

Culture compagne - Culture produite en association avec un semis de plantes fourragères qui sert de culture de couverture, habituellement pour étouffer les mauvaises herbes. Si des espèces différentes non difficiles à séparer sont produites en association et récoltées comme une seule culture, chaque espèce peut obtenir la classe pédigrée pourvu que chacune soit inspectée comme unité de champ individuelle.

Culture non pédigrée – Culture pour laquelle un certificat de culture n'a pas été délivré ou reconnu par l'ACPS.

Culture pédigrée - Culture pour laquelle l'ACPS délivre, en se fondant sur un rapport d'inspection et le respect de toutes les exigences de certification, un certificat de culture indiquant que la culture a reçu la classe Sélectionneur, Select, Fondation, Enregistrée ou Certifiée.

Culture sans travail du sol - Système qui a pour but d'améliorer la conservation du sol, la nouvelle culture étant semée dans les résidus de la culture précédente de sorte que le sol est encore moins perturbé que lors du travail minimum du sol.

Cytoplasme - Contenu d'une cellule entre le noyau et la paroi cellulaire. Dans la reproduction, les éléments cytoplasmiques provenant du parent femelle sont intégrés au cytoplasme du rejeton. Il peut y avoir un transfert des caractéristiques déterminé par des facteurs contenus dans le cytoplasme qui ne sont pas associés aux chromosomes.

Défoliant - Produit chimique ou traitement qui cause la chute ou l'abscission des feuilles d'une plante sans en détacher les semences.

Demande d'adhésion – Renvoie au formulaire de « Demande d'adhésion/renouvellement » par lequel les producteurs de semences demandent à adhérer à l'ACPS, consentent à payer les cotisations et à respecter toutes les exigences énoncées dans les règlements de l'ACPS (*Circulaire 6*).

Demande de certification de culture de semences – Formulaire utilisé par les producteurs de semences pour demander à l'ACPS que leurs cultures soient inspectées. Les détails suivants doivent y être fournis : identification des champs, variété et espèce, superficie, origine généalogique des semences utilisées, antécédents des cultures, date du semis, lieu des cultures et cession du certificat de culture.

Descendance - Rejetons ou plantes produits par des semences.

Description de variété – Document dans lequel le sélectionneur de plantes responsable spécifie les caractéristiques distinctives d'une variété.

Dicotylédone (dicot) – S'entend des plantes qui ont deux cotylédons et dont les nervures des feuilles sont ramifiées.

Droits des sélectionneurs - Voir Protection des obtentions végétales.

Échantillonnage - Méthode par laquelle un échantillon représentatif est prélevé dans un lot de semences, pour fins d'analyse.

Écimer - Enlever l'épi, ou l'organe qui produit du pollen, à la partie supérieure d'une plante monoïque, habituellement dans une production de maïs hybride avant que le pollen soit relâché.

Ecovar^{MC} (variété écologique) - Source de semences d'une espèce végétale qui peut être agréée et qui est le résultat de la fusion de plantes provenant de populations et d'environnements divers dans une écozone donnée en vue de fournir un approvisionnement commercial varié de semences.

Électrophorèse - Mouvement de particules colloïdes à travers un liquide sous l'action d'un champ électrique.

Émasculat - Enlèvement des anthères d'une fleur avant la dispersion du pollen, afin d'empêcher l'autopollinisation.

Embryon - Plante rudimentaire qui se trouve dans une graine.

Endosperme - Réserve nutritive dans une graine.

Enregistrement - Processus, auparavant connu comme homologation, par lequel l'ACIA, sous l'autorité de la *Loi et du Règlement sur les semences* du Canada et selon les recommandations de comités établis pour juger de l'admissibilité de nouveaux cultivars, prescrit quels sont les cultivars qui sont enregistrés en vue de leur vente au Canada.

Enveloppe - Partie extérieure d'une semence qui peut être enlevée facilement, comme pour le blé, ou qui adhère, comme pour l'orge.

Enzyme - Substance produite par un gène qui contrôle ou régularise les fonctions des cellules et, par conséquent, tout l'organisme. Elle peut catalyser ou mettre en branle une réaction biochimique.

Épi - Type fondamental d'inflorescence où les fleurs apparaissent le long du rachis.

Épillet - Partie de la fleur des graminées qui renferme les deux glumes de base et supporte une ou plusieurs fleurs.

Épuration - Processus visant à éliminer les plantes indésirables, les hors-types et les autres espèces nuisibles dans un champ de semences.

Établissement semencier agréé (ESA) - Établissement de nettoyage de semences ou d'entreposage de semences, exploité par des producteurs de semences ou des compagnies qui ont été agréés par l'ACIA pour classer et vendre des semences pédigrées en vrac ou en sac et qui est vérifié par l'Institut canadien des semences (ICS) pour la conformité à la *Loi* et au *Règlement sur les semences* du Canada ainsi qu'aux normes de l'ICS.

Étamine - Partie de la fleur qui porte les cellules reproductrices mâles comprenant les anthères sur un stigmate (tige).

Étiquettes - Délivrées par l'ACIA, les institutions de sélection ou l'ACPS pour identifier la variété, l'origine généalogique et la classe d'un lot de semences.

Étiquettes inter-agences - Étiquettes ou vignettes apposées sur des semences pédigrées passant d'un pays ou d'un État à un autre. Les semences pédigrées qui entrent au Canada, pour revente, doivent normalement porter des étiquettes inter-agences.

Exigences concernant l'isolement - Distance requise pour isoler les cultures de semences pédigrées d'autres cultures qui peuvent être une source de contamination du pollen ou des semences. Utilisée par la plupart des agences de certification pour maintenir la pureté variétale des cultures de semences pédigrées.

F1 - Descendant de la première génération d'un croisement. Première génération filiale.

Fatuoïde - Mutant commun trouvé dans les cultures d'avoine. Parfois appelé folle-avoine sauvage. Il a ordinairement des grosses barbes noires en saillie qu'on peut distinguer à la maturité.

FIS - *Fédération internationale des semences* - Fédération internationale du commerce des semences.

Fleur parfaite - Fleur ayant à la fois des étamines (organe mâle) et un pistil (organe femelle).

Fleuron - Étamines, pistil et lodicules insérés dans le lemma et le palea.

Fonte des semis - Maladie des semences et des plantules, causée par des champignons et qui se produit en postlevée.

Fusiforme - Épi d'une plante qui est plus large au centre et qui se termine en fuseau aux deux extrémités.

Gène - Unité composée d'ADN et d'ARN et faisant partie d'un chromosome, qui contrôle la transmission et le développement des caractères héréditaires. Son action est généralement conditionnée par une interaction avec d'autres gènes, le cytoplasme et des facteurs environnementaux.

Génération – Désignation des générations de multiplication dans le programme de certification de plantes indigènes qui remplace les noms des classes pédigrées. Par exemple, la génération 1 (G1) est l'équivalent de la classe Sélectionneur et la génération 2 (G2) est l'équivalent de la classe Fondation dans la source identifiée et les classes sélectionnées de la certification du matériel génétique prévariétal.

Génie génétique - Modification délibérée des caractéristiques d'un organisme par manipulation de l'ADN et transformation de certains gènes.

Génotype - Composition génétique d'une plante.

Germination - Reprise de la croissance par l'embryon et développement d'une plantule à partir d'une graine.

Glume - Deux bractées qu'on trouve à la base d'un épillet de céréale ou de graminée.

Graine de mauvaises herbes (pourcentage) - Pourcentage en poids d'un lot de semences qui est composé de graines de plantes considérées comme des mauvaises herbes.

Graine dure - Graine qui est dormante à cause de la nature de son tégument qui est imperméable à l'eau ou à l'oxygène, ou aux deux.

Grains céréaliers - Graminées (monocotylédones) cultivées principalement pour leurs semences ou leurs grains comestibles.

Haploïde - Mot qui indique la moitié du complément diploïde normal des chromosomes.

Herbicide - Produit chimique toxique pour les plantes.

Hétérosis - Voir Vigueur hybride.

Hétérozygote – Se dit d'une sélection qui vise plus d'un caractère héréditaire, habituellement déterminée autant par les allèles dominants et récessifs. Des plantes peuvent être hétérozygotes pour certains caractères et homozygotes pour d'autres.

Hile - Cicatrice laissée sur la graine (ovule) à l'endroit où elle s'est détachée de la tige (funicule).

Homozygote – Se dit d'une sélection qui vise un caractère héréditaire spécifique, habituellement par des allèles identiques.

Hors-type - Plante, dans un champ de semences, qui a une ou plusieurs caractéristiques différentes de la description officielle de la variété.

Hybride - Première génération provenant d'un croisement entre deux plantes différentes de la même espèce et qui donne souvent comme résultat une plante plus vigoureuse et plus performante que l'un ou l'autre des parents.

Hybride à trois voies - Première génération résultant d'un croisement entre une lignée autofécondée et un hybride simple.

Hybride double - Descendant, de la première génération, d'un croisement entre deux hybrides simples.

Hybride intervariétal - Première génération résultant d'un croisement entre des souches reconnues de deux variétés à pollinisation libre.

Hybride simple - Première génération résultant d'un croisement entre deux lignées endogames spécifiques.

Hybride simple Fondation - Croisement simple utilisé dans la production d'un hybride double, d'un hybride à trois voies ou d'un hybride « top cross ».

Hybride top-cross - Première génération résultant d'un croisement entre une lignée autofécondée et une variété à pollinisation libre.

Hypocotyle - Partie de l'axe de l'embryon entre les cotylédons et la racine primaire qui donne naissance à la tige de la plantule.

ICIA – International Crop Improvement Association. Ancien nom de l'Association of Official Seed Certifying Agencies (AOSCA).

ICS - Institut canadien des semences.

Identité préservée (IP) - Programmes qui séparent les cultures commerciales, habituellement selon la variété ou un groupe de variétés pour la livraison vers des marchés ayant des exigences spécifiques aux variétés. Les exigences des programmes IP comprennent normalement le semis de semences Certifiées.

Inflorescence – Mode de groupement des fleurs d'une plante en ombelle, en grappe, en épi, en capitule, en panicule.

Inspecteur - Personne désignée aux termes de la *Loi* et du *Règlement sur les semences* ou toute autre personne reconnue par l'ACPS comme inspecteur de culture de semences.

Inspecteur de culture de semences agréé (ISCA) - Personne autorisée à inspecter des cultures de semences pédigrées pour le compte d'un service d'inspection de culture de semences approuvé.

Inspecteur de culture de semences approuvé – Inspecteur officiel ou agréé de culture de semences tel que prescrit par la portée de la procédure du système qualité à appliquer à cette activité.

Inspecteur de culture de semences officiel – Employé de l'ACIA qui est qualifié pour inspecter des cultures de semences pédigrées.

Inspection – Acte par lequel une culture de semences pédigrées est inspectée par un inspecteur autorisé à faire rapport à l'ACPS sur l'état de la culture destinée à la classe pédigrée. Dans son rapport, l'inspecteur s'attarde aux impuretés variétales, aux autres espèces difficiles à séparer, à l'isolement, à la teneur en mauvaises herbes indésirables, à l'utilisation antérieure du terrain et à l'origine généalogique des semences souches utilisées.

Inspection concernant la réutilisation du terrain - Inspection officielle d'une culture non pédigrée afin de déterminer le degré de contamination qui pourrait nuire au maintien de la pureté variétale d'une culture de semences pédigrées à produire sur le même terrain au cours de la campagne agricole suivante.

Instructions particulières (IP) – Procédures requises pour implanter les exigences particulières d'une procédure de système qualité (PSQ). Les exemples reliés à l'ACPS comprennent le Programme d'inspection de cultures de maïs de grande culture, IP 142.1.2-1, et le Programme d'inspection de culture de semences de soya, IP 142.1.2-6.

In vitro - Produit à l'extérieur d'un organisme vivant (contrairement à *in vivo*).

ISO – Organisation internationale de normalisation.

ISTA - Association internationale d'essais de semences.

Légumineuse - Plante de la famille des *Leguminosae* ayant comme caractéristique la formation de nodules fixateurs d'azote sur les racines, ainsi que des gousses sèches, déhiscentes et contenant plusieurs graines.

Lemma - Bractée inférieure ou dorsale d'un épillet de graminée entourant le caryopse. Chez le blé, elle peut s'enlever facilement au battage, mais elle persiste généralement chez l'orge et l'avoine.

Lésion - Point localisé sur un tissu malade (taches, chancres, boursouflures, gales).

Lignée - Mot employé pour désigner la sélection améliorée d'une variété.

Lignées multiples - Population (mélange) composée de plusieurs lignées, génétiquement parentes, d'une culture autofécondée.

Ligule - Bordure membraneuse sur la face interne d'une feuille, au sommet de la gaine et qui émerge à la jonction de la feuille et de la gaine chez plusieurs graminées.

Loi et Règlement sur les semences du fédéral – Voir *Loi et Règlement sur les semences du Canada*.

Maïs – *Zea mays* ou maïs indien, maïs sucré, maïs soufflé, maïs de grande culture et maïs hybride.

Marque - Marque déposée, enregistrée par une compagnie ou par un distributeur pour son usage exclusif dans la commercialisation d'un produit.

Matériel génétique - Matériel végétal qui sert de base à l'amélioration d'une culture ou de réserve de gènes pour la recherche. Ensemble du bagage héréditaire des organismes qui détermine les caractères héréditaires d'un organisme.

Matériel génétique prévariétal – Catégorie de normes de certification de l'AOSCA utilisée pour la collecte et la sélection de plantes, habituellement des graminées fourragères indigènes vivaces, des légumineuses et des plantes herbacées non graminoides, qui ne sont pas suffisamment distinctes, uniformes ou stables pour être certifiées comme variétés. Au Canada, ces normes sont séparées de la certification des cultures de semences pédiées et sont utilisées dans le programme de certification des plantes indigènes (CPI) de l'ACPS pour la certification des cultures de semences de source identifiée et de classe sélectionnée.

Mauvaise herbe - Toute plante constituant une nuisance. Désigne ordinairement des plantes non cultivées qui poussent dans les champs.

Mauvaise herbe nuisible - Mauvaise herbe ou plante jugée indésirable et classée comme telle par la *Loi sur les semences* du Canada.

Mauvaise herbe nuisible interdite – Mauvaise herbe ou plante jugée indésirable et classée comme interdite (catégorie 1) dans l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes de la *Loi sur les semences du Canada*.

Membre : Membre régulier de l'ACPS – Toute personne, tout partenariat ou toute organisation produisant ou en voie de produire des semences pédiées peut devenir un membre régulier de l'ACPS en faisant une demande d'inspection de cultures semées avec des semences souches admissibles à la certification et en payant les cotisations applicables.

Prix honoraire à vie de l'ACPS - Personne qui n'est pas un producteur membre de l'ACPS, élue par les membres de l'ACPS, en reconnaissance de services éminents rendus à l'ACPS et à l'agriculture canadienne.

Méthode bulk - Système de sélection généalogique qui consiste à cultiver des générations de plantes autofécondées en cours de ségrégation, en blocs mélangés au hasard. On peut obtenir les semences de la génération suivante au moyen d'une sélection massale ou d'un échantillonnage aléatoire. La sélection individuelle de plantes particulières n'a pas lieu avant la sixième génération (F6) ou les générations subséquentes.

Méthode de l'haploïde - Méthode de sélection généalogique qui consiste à obtenir des embryons possédant la moitié du nombre de chromosomes et qui est suivie d'un doublement, au moyen de colchicines, pour produire une plante homozygote.

Monocotylédone – Se dit d'une plante ayant un seul cotylédon au premier nœud de la partie aérienne ou de la tige.

Monoculture - Production d'une seule espèce, souvent le même cultivar, dans une grande région géographique.

Morphologie - Forme, structure et développement des plantes.

Mutagène - Substance qui cause ou provoque des changements ou mutations génétiques.

Mutant - Plante qui diffère de sa lignée normale ou parente, en vertu d'une caractéristique génétique modifiée.

Mutation - Variation héréditaire subite qui résulte de changements dans un ou plusieurs gènes.

Norme (par rapport à la description des plantes) - Description des caractéristiques d'une variété telle que fournie par le sélectionneur. Aussi connue comme description de variété.

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques, agence internationale qui, entre autres choses, a mis au point les caractéristiques, les procédures et les normes internationales de certification des semences parmi les pays membres. Se reporter à l'annexe B.

Oreillettes - Appendices enlaçants qui émergent à la jonction du limbe de la feuille et de la gaine (par exemple, pour l'orge, les oreillettes sont grosses et enlaçantes).

Panicule terminale - Inflorescence à l'extrémité de plantes monoïques, comme le maïs, comprenant les fleurs porteuses de pollen (inflorescence staminée).

Parent pollinisateur – Parent qui fournit le pollen pouvant fertiliser les ovules de l'autre parent dans la production de semences.

Partenariat – Accord de production de semences pédigrées conclu entre l'ACPS et des membres qui participent de façon active dans une seule ferme et pouvant inclure des employés contractuels ou des actionnaires.

Phénotype - Ensemble de caractéristiques observables d'un individu ou d'un groupe habituellement déterminé par le génotype et l'environnement.

Plante annuelle – Type de plante qui commence normalement à partir d'une graine, qui fleurit, fructifie et meurt au cours d'une même saison de croissance.

Plante bisannuelle - Plante qui ne produit normalement qu'une pousse végétative lors de la première saison de croissance, qui survit à l'hiver pour ensuite produire des semences et mourir. La plante a besoin de deux ans pour accomplir son cycle de vie.

Plantes feuilles-large - Désigne un vaste groupe de mauvaises herbes à feuilles larges.

Plantes fourragères - Plantes produites principalement pour nourrir le bétail et dont la partie supérieure est presque toute récoltée.

Plantes indésirables - Plantes indésirables qui croissent dans une culture de semences pédigrées. Elles peuvent être le résultat d'une mutation, d'un intercroisement, de mélanges mécaniques ou d'une pollinisation croisée.

Plantes spontanées - Plantes non désirées qui poussent à partir de semences issues de la culture précédente.

Plantule - Jeune plante issue d'une semence.

Poids spécifique - Poids d'un volume mesuré de grain.

Pollen - Cellules que portent les anthères des fleurs et qui contiennent les cellules sexuelles mâles.

Pollinisation - Processus par lequel le pollen est transporté d'une anthère jusqu'au stigma du pistil d'une fleur.

Pollinisation croisée - Fertilisation réalisée par du pollen provenant d'une autre plante. Fertilisation croisée.

Pollinisation libre – Semence produite par pollinisation naturelle, par opposition à une semence hybride résultant d'une pollinisation contrôlée.

Porté par une semence - Porté à la surface ou à l'intérieur des semences.

Procédures du système qualité (PSQ) – Activités réalisées dans un secteur spécifique d'un système de gestion de la qualité ainsi que les rôles et responsabilités de toutes les parties en cause. Des exemples reliés à l'ACPS comprennent le Programme d'inspection des cultures de semences généalogiques de l'ACIA, PSQ 142.1, qui sert à décrire et vérifier les exigences de l'ACPS et de l'ACIA pour l'inspection des cultures de semences et établit les Instructions particulières (IP) pour différentes espèces de cultures.

Producteur - Voir Producteur de semences.

Producteur de semences (pédigrées) – La demandeur de l'inspection qui fait une demande d'inspection d'une culture en vue d'obtenir la classe pédigrée, respecte les *Règlements pour la production de semences pédigrées au Canada* de l'ACPS et accepte l'entière responsabilité de la production et de la gestion de la culture de semences ainsi que les obligations financières qui y sont rattachées.

Producteur de parcelle Fondation - Producteur de semences reconnu par l'ACPS pour produire des parcelles de semences de classe Fondation, notamment des parcelles de canola, de colza, de moutarde, de radis oléagineux et de chanvre industriel. Cette personne a terminé une récente période de probation de trois ans en cultivant des parcelles de semences pédigrées.

Producteur de parcelle Select - Producteur de semences reconnu par l'ACPS pour la production de cultures de semences Select. Cette personne a terminé une récente période de probation de trois ans en cultivant des parcelles de semences pédigrées au cours des trois dernières années.

Protection de la propriété intellectuelle (PPI) - Mesures légales, telles que brevets, certificats d'obtention, marques de commerce, contrats et licences, habituellement prises pour assurer un rendement du capital investi dans le développement d'une nouvelle technologie.

Protection des obtentions végétales (POV) – Loi canadienne, décrétée en 1990, qui permet aux sélectionneurs de plantes de protéger leurs nouvelles variétés pendant une période fixe, par l'intermédiaire de droits exclusifs concernant la multiplication et la vente; cette loi procure une base légale pour la perception de redevances pour l'utilisation d'un cultivar par d'autres. Des lois équivalentes existent aux États-Unis, soit la Plant Variety Protection (PVP) et dans l'Union européenne, soit l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV). Consulter l'annexe B.

Pubescent - Garni de poils.

Pureté mécanique – S'entend de la quantité relative de graines de mauvaises herbes, d'autres espèces et de matières inertes, dans un lot de semences.

Pureté variétale - Conformité au type ou à la variété.

Racème - Type d'inflorescence dans lequel les pédicelles à fleur simple sont disposés le long d'un axe commun selon une spirale régulière.

Radicule - Racine rudimentaire, à l'extrémité inférieure de l'hypocotyle de l'embryon et qui est la racine primaire de la plantule.

Rapport d'inspection de culture de semences - Formule dans laquelle l'inspecteur de la culture décrit la culture destinée à la classe pédigrée et qui est évaluée par l'ACPS pour déterminer si la culture décrite répond aux exigences des règlements de l'ACPS (annexe A.2 de la Circulaire 6).

Règlements de la culture de semences de Sélectionneur - Voir *Règlements et procédures pour la production de cultures de semences de Sélectionneur au Canada*.

Loi et Règlement sur les semences du Canada – Législation canadienne qui couvre la certification de toutes les semences pédiées. La version officielle est disponible sur le site Web de l'ACIA.

Règlements et procédures pour la production de cultures de semences de Sélectionneur au Canada - Exigences de l'ACPS pour la reconnaissance professionnelle des sélectionneurs de plantes et pour la certification des cultures de semences de classe Sélectionneur.

Règlement sur les semences - Voir *Loi et Règlement sur les semences du Canada*.

Rénovation ou rajeunissement - Processus de rétablissement de la productivité des plantes en croissance dans des peuplements en santé par un travail du sol, la fertilisation, le réensemencement ou d'autres méthodes.

Répétitions - Répétition de traitements, ou de parcelles, dans des expériences en vue d'une analyse statistique.

Reproduction asexuée - Reproduction par des moyens végétatifs sans la fusion de deux cellules sexuelles.

Résistance à l'hiver - Capacité d'une plante à survivre aux conditions d'un hiver froid.

Rétrocroisement, méthode de rétrocroisement - Utilisation du pollen produit par un hybride sur l'un ou l'autre des parents ou du pollen provenant de l'un ou l'autre des parents sur un hybride afin de produire une génération rétrocroisée.

Rotation des cultures - Production des cultures selon une séquence régulière planifiée sur la même superficie de terre, contrairement à la production en continu d'une culture ou à la production de différentes cultures de façon désordonnée.

Sclérotes - Masse compacte de tissu fongique dont l'extérieur est habituellement noir et l'intérieur, blanc. Elle peut demeurer latente pendant de longues périodes et donner éventuellement naissance à plusieurs champignons.

Select (synthétique) – Catégorie de l'ACPS pour une combinaison spécifique de lots de semences de canola Sélectionneur ou Fondation utilisé dans la production de cultures de semences Certifiées.

Sélectionneur de plantes (arbitre) - Sélectionneur de plantes nommé par l'ACPS pour rendre des jugements concernant l'identité de variétés.

Sélection des plantes – Effort organisé visant à créer des plantes de mieux en mieux adaptées.

Sélectionné – Classe de certification du matériel génétique prévariétal qui procure une garantie d'identité de tierce partie, habituellement pour les graminées fourragères vivaces indigènes, les légumineuses et les plantes herbacées non gramoïdes produites à partir de populations souches sélectionnées ayant des caractéristiques distinctes et identifiables ou une amélioration génétique potentielle. Les vignettes de la classe sélectionnée, délivrées par l'ACPS, identifient le nom attribué à la sélection par le sélectionneur responsable.

Sélectionneur - Voir Sélectionneur de plantes.

Sélectionneur de plantes - Pour la production de semences pédiées, personne qui est reconnue comme sélectionneur de plantes par le Comité des sélectionneurs de plantes de l'ACPS et le conseil d'administration de l'ACPS, qui connaît les principes et les pratiques de la sélection végétale et les disciplines connexes et qui se livre activement à la sélection et la synthèse de variétés améliorées, à la production et à la conservation de cultivars authentiques quant à leur identité et à leur pureté variétale.

Sélectionneur de plantes associé - Personne reconnue par le Comité des sélectionneurs de plantes de l'ACPS et approuvée par l'ACPS pour produire des semences de Sélectionneur ou des lignées autofécondées sous la responsabilité d'un sélectionneur de plantes qualifié et reconnu.

Sélectionneur de plantes responsable - Sélectionneur de plantes ou organisation de sélection qui est officiellement reconnu comme le conservateur des échantillons de référence des semences de Sélectionneur et de la production d'une variété.

Semences Certifiées – Descendance approuvée des semences des classes Sélectionneur, Select, Fondation ou Enregistrée produites par des producteurs de semences et gérée de manière à en conserver l'identité et la pureté variétales. Il s'agit de la classe recommandée pour la production commerciale. Les semences sont classées par des classificateurs agréés de l'ACIA, habituellement dans des établissements de semences enregistrés aux termes de la *Loi* et du *Règlement sur les semences* du Canada.

Semences de classe pédiée - Semences généalogiques répondant aux exigences de classification de la *Loi* et du *Règlement sur les semences* du Canada.

Semences de base - Classe de semences désignée par l'OCDE comme la génération qui suit une semence pré-base. Normalement, elle est considérée au Canada comme l'équivalent de la classe Fondation et elle est utilisée pour produire une semence de classe Enregistrée ou Certifiée.

Semences de Sélectionneur - Semences reconnues par l'ACPS comme provenant d'une variété (cultivar) qui a été produite par un sélectionneur de plantes reconnu ou par un sélectionneur de plantes responsable du maintien de la variété dans des conditions ayant permis de conserver les caractéristiques propres à la variété. Elles sont la source des multiplications initiales et subséquentes de semences de classes pédiées.

Semences Enregistrées - Descendance approuvée des semences des classes Sélectionneur, Select ou Fondation produites par les membres de l'ACPS et gérée de manière à en conserver l'identité et la pureté variétales. Les semences Enregistrées sont classées et étiquetées par des personnes autorisées par l'ACIA, selon les exigences de la *Loi* et du *Règlement sur les semences* du Canada.

Semences Fondation - Descendance approuvée des semences des classes Sélectionneur ou Select produites par un producteur de semences autorisé par l'ACPS pour la production de cette classe de semences et gérée de manière à en conserver l'identité et la pureté variétales. Les semences sont classées par une personne autorisée par l'ACIA. Fondation est la plus haute classe pédiée officielle des semences de commerce.

Semences pédiées - Semences reconnues comme ayant la classe pédiée quand elle provient d'une culture pédiée. Les semences d'origine étrangère doivent être certifiées par une agence de certification étrangère reconnue par l'ACIA avant d'être reconnues comme semences pédiées au Canada.

Semences pré-base - Classe de semences pédigrées de l'OCDE considérée au Canada comme l'équivalent des semences de Sélectionneur et servant à la production de semences de base ou de semences Fondation.

Semences Select – Descendance approuvée des semences des classes Sélectionneur ou Select produites par des producteurs autorisés par l'ACPS de manière à en conserver l'identité et la pureté variétales. Les semences Select peuvent être produites à partir de semences Select pendant un maximum de cinq générations de semences de Sélectionneur.

Semences souches ou parentales - Semences utilisées pour produire une culture admissible à la classe pédigrée.

Service d'inspection de culture de semences autorisé (SICSA) – Fournisseur de services qui a été autorisé par l'ACIA (gestionnaire national, Section des semences) et l'ACPS pour inspecter des cultures de semences pédigrées.

Son - Couches extérieures d'un grain de céréale éliminées par la mouture et qui se composent du péricarpe, du tégument et d'une couche d'aleurone.

Sonde à échantillonner - Sonde manuelle pour l'échantillonnage des semences.

Source identifiée (SI) – Classe de certification du matériel génétique prévariétal qui procure une garantie d'identité de tierce partie, habituellement pour les graminées fourragères vivaces indigènes, les légumineuses et les plantes herbacées non graminées produites à partir de populations souches non sélectionnées. Les étiquettes de la classe Source identifiée, délivrées par l'ACPS, identifient le lieu géographique d'origine de la collecte ou de la production qui a été déclaré par le sélectionneur de plantes responsable.

Station de sélection des plantes - Institution ou établissement où les variétés sont mises au point et où les semences de Sélectionneur sont produites et maintenues.

Stérilité mâle - Facteur héréditaire utile dans la production de semences hybrides, qui empêche la production d'un pollen viable.

Stigmate - Partie supérieure du pistil qui reçoit le pollen.

Stolons (stolonifères) - Plantes ayant des tiges latérales rampantes, sous ou à la surface du sol et qui produisent des bourgeons et de nouvelles plantes. Certaines portent des tubercules à leurs extrémités.

STSC – Société des technologistes de semences commerciales

Synchronisation - Synchronisation de la réceptivité de la plante mâle stérile à la production maximale de pollen du géniteur pour la pollinisation croisée dans la production d'une semence hybride.

Système de gestion de la qualité (SGQ) – Normes de qualité, procédures et responsabilités documentées et clairement définies d'une organisation.

Tégument - Enveloppe protectrice d'une graine ordinairement composée de téguments intérieurs et extérieurs. Se nomme aussi testa.

Tête (capitule) - Inflorescence sur un pédoncule et dont les unités florales sont étroitement groupées et entourées par des bractées semblables à une fleur, appelées involucre (p. ex., tournesol).

Transgénique – Se dit traditionnellement du fait d’avoir du matériel génétique qui a été introduit d’une autre espèce.

Travail du sol après récolte - Tout travail du terrain après la récolte qui incorporera les résidus de la récolte dans le sol de façon à ce que la détérioration de la semence empêchera la croissance spontanée de quelques plants dans la culture suivante.

Trifurqué – Se dit des barbes sur les glumes qui se terminent par diverses structures ressemblant à des ailes.

Variante - Toute semence ou plante qui : a) est distincte de la variété, mais survient naturellement à l’intérieur de la variété; b) est stable et prévisible avec un degré de fiabilité comparable aux autres variétés de la même espèce et à l’intérieur des tolérances connues et c) est décrite comme une variation de la variété officielle. Un variante n’est pas un hors-type et n’est considéré comme une impureté que s’il dépasse le niveau acceptable établi par le sélectionneur responsable.

Variété à pollinisation libre - Cultivar hétérogène résultant d’une culture à pollinisation croisée livrée à la pollinisation libre durant la production de semences (par opposition à un peuplement à croisement contrôlé).

Variété (cultivar) - Désigne un assemblage de plantes individuelles cultivées qui se distingue par des caractères (morphologiques, physiologiques, cytologiques, chimiques ou autres) importants pour l’usage désiré et qui les conserve au cours de multiplications subséquentes. La variété est uniforme, stable et peut être reproduite.

Végétaux ayant des caractères nouveaux (VCN) – Variété ou génotype de plantes ayant des caractéristiques qui ne démontrent aucune ressemblance ou équivalence significative à celles présentes chez une population distincte et stable d’une espèce de semences cultivée au Canada et ayant été intentionnellement sélectionnés, créés ou introduits dans une population de cette espèce par suite d’un changement génétique spécifique.

Vernalisation - Exposition de semences et de plantules à des températures froides et à une photopériode différente pour induire la floraison sans développement de la plante, en particulier chez le blé d’hiver et l’orge d’hiver.

Verse - Inclinaison des tiges d’une culture, par rapport à la position dressée.

Vigueur - Vitalité ou pouvoir de germination, en particulier dans des conditions défavorables.

Vigueur hybride - Augmentation de la vigueur des hybrides par rapport à celle de leurs parents autogames; aussi connue comme hétérosis.

Vivace - Plante qui produit une pousse végétative, année après année, sans qu’il soit nécessaire de réensemencer.

Voies de passage - Couloirs non ensemencés, à distance égale, établis dans un champ au moment de l’ensemencement pour faciliter le passage des tracteurs et l’application de produits chimiques et d’engrais.

